

REVISION DU SCoT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

COMPTE RENDU – ATELIER AGRICULTURE

David Méot de la Chambre d'Agriculture présente les données du diagnostic agricole, pour en dégager des enjeux du SCoT révisé. Seuls les points ayant fait l'objet de discussions sont repris dans ce compte-rendu.

Pièces jointes : Diaporama présenté, liste de présence.

I. Occupation agricole du sol

- **P.14 / gestion de l'eau :**

- La gestion de l'eau est considérée comme prioritaire, puisqu'elle est la ressource clef dans l'agriculture du Pays. Or certains problèmes se posent :

- l'entretien des puisards et des fossés ; si les agriculteurs ne peuvent plus les entretenir en raison d'interdictions réglementaires, les fossés et les puisards ne pourront plus remplir leur fonction. Or, créer des exutoires d'eau spécifiques, conduirait à une consommation foncière non négligeable.

- le raccordement de propriétaires privés aux réseaux de drainage afin d'évacuer leurs eaux pluviales. Cela présente différentes contraintes, dont la saturation des réseaux agricoles et la non-participation des habitations privées aux frais d'entretiens des fossés.

- **P.15-16 / occupation agricole du sol :**

- Les participants soulignent que, selon eux, la betterave sucrière est une culture qui a atteint ses limites de développement sur l'Est du territoire. Les surfaces non plantées à ce jour ne possèderaient pas, d'après les participants, un rendement suffisant pour être rentables.

- Pour la filière oléagineuse, la salle s'inquiète du devenir de la filière colza. Le colza sur le territoire est principalement utilisé pour la filière diester (gasoil) : les prix sont bas, et le gouvernement semble vouloir amorcer une « sortie du diesel ». Les pois sont eux en augmentation sur le territoire.

- **P.17 / légumes :**

- Concernant les légumes, il est aujourd'hui considéré que la filière légume est exploitée à son maximum sur le territoire. L'augmentation des surfaces aurait pour conséquence l'augmentation des risques de maladies. Une fois encore, l'accès à l'eau est souligné comme indispensable à la mise en place de la filière légume sur le territoire.

- La carte sur les légumes ne fait pas ressortir certains secteurs, ce qui étonne par endroit (Batilly, Nancrey et Courcelles). La Chambre d'agriculture vérifiera la carte et apportera les corrections au besoin.

- **P.23-24 / consommation d'espace :**

- La consommation d'espaces : le bureau d'étude Synopter, accompagnateur du Pays dans sa stratégie de développement économique, souligne que le stock de foncier des zones d'activités du Pays est d'environ 200 ha. Cela paraît cohérent pour un territoire de cette taille. Les élus du Pays présents soulignent que, le plus souvent, ces terrains sont laissés en cultures dans l'attente d'un projet. Un agriculteur de la salle demande si le Pays prévoit de réhabiliter ses friches industrielles avant de consommer de nouveaux espaces agricoles. Dix sites environ seraient recensés comme friches industrielles sur le Pays, dont certains auraient de potentiels repreneurs.

- La salle s'interroge sur la LGV POCL : les secteurs envisagés pour ce projet ont des impacts forts sur le territoire, aussi bien fonciers qu'économiques (atteinte aux terres récemment remembrées). Le SCoT n'a que peu d'impacts sur ce type de projets – d'intérêt général et de très long terme – mais peut tout de même se positionner politiquement, dans le PADD, pour affirmer son point de vue.

- Pour préserver prioritairement les terres agricoles les plus riches de l'urbanisation, une grille d'analyse, mobilisant différents facteurs, pourrait être créée. Les critères permettant d'arbitrer les zones d'urbanisation future au sein de la commune pourraient par exemple être :

- Le potentiel agronomique
- La présence d'irrigation / de drainage
- L'accessibilité de la parcelle...

II. Entreprises agricoles

- **P.28-31 / localisation des sièges d'exploitation :**

- Sur la localisation des bâtiments d'exploitation : Du fait d'une forte présence dans les centres-bourg, il conviendra de proposer des orientations entre :

- leur préservation dans le bourg, en traitant les enjeux de voisinage et de circulation
- leur délocalisation hors du bourg, en traitant la question de l'habitation de l'exploitant.

III. Economie et emploi agricole

- **P.41 / enjeux environnementaux :**

- Il est souligné que des arrêtés préfectoraux pourraient prévoir prochainement des restrictions d'usage de produits phytosanitaires à proximité des espaces sensibles (écoles, maisons de retraite...). Les terres impactées par ces mesures verraient leur rendement fortement amoindri et perdraient en rentabilité. D'après la Chambre d'Agriculture, les surfaces concernées seraient conséquentes à l'échelle du Loiret.

- Le volet « environnemental » sera croisé d'avantage avec le volet agricole afin de concilier ses enjeux avec l'agriculture.